

## 8.0 LE RÉCRÉO-TOURISME

### 8.1 Introduction

Le territoire de la MRC de Sept-Rivières comporte de nombreux attraits et un potentiel récréo-touristique toujours à développer. Les touristes de passage s'en rendent bien compte en constatant la beauté des paysages en parcourant soit le corridor panoramique de la route 138 ou, en saison hivernale, le réseau des sentiers de motoneiges.

Parmi ses nombreux attraits, nous n'avons qu'à penser au littoral du fleuve et à ses kilomètres de plages ; aux nombreuses rivières telles la rivière *Pentecôte*, dont la vue sur son embouchure est remarquable, à la rivière *aux Rochers* et la présence des îles *Patterson* et *McCormick*, à la rivière *Sainte-Marguerite* et ses trois barrages hydroélectriques, à la rivière des *Rapides* ainsi qu'à la spectaculaire *Moisie*, rivière à saumon de renommée mondiale ; au territoire forestier immense et à ses innombrables lacs faisant la joie des villégiateurs, chasseurs ou pêcheurs ; à la *Baie* et l'*Archipel des Sept-Îles* ainsi qu'aux *Monts Groulx*, massif montagneux situé aux confins de la MRC. À cela s'ajoutent d'autres attraits qui sont également recherchés par les touristes : pensons au caractère industriel de la MRC ainsi qu'à la présence de la culture autochtone. En résumé, le potentiel récréo-touristique de la MRC de Sept-Rivières ne fait donc plus aucun doute.

Le présent chapitre traitera donc de différents aspects reliés au récréo-tourisme dans la MRC de Sept-Rivières. En premier lieu, il sera question du contexte provincial et régional, du rôle de la MRC dans le développement récréo-touristique, de l'identification de ses attraits et de ses équipements et de leur caractérisation en tant que territoires d'intérêt. Par la suite, on traitera de la création d'une boucle touristique avec la MRC de *Caniapiscau*, du développement d'un corridor et d'un concept récréo-touristique et quelques éléments de problématique seront résumés. Enfin, l'orientation générale sera proposée ainsi que les objectifs spécifiques, les moyens de mise en œuvre et l'affectation récréative.

### 8.2 Le contexte provincial et régional

#### 8.2.1 La Politique de développement touristique du Québec

Au niveau provincial, le Gouvernement du Québec rendait public en 1998 une nouvelle Politique de développement touristique dès suite du Forum sur l'industrie touristique de 1997. La Politique comprend les quatre grandes orientations stratégiques suivantes :

- Poursuivre le virage client ;
- Consolider les marchés actuels et en acquérir de nouveaux ;
- Consolider le financement de l'industrie touristique ;
- Élargir la concertation en vue d'un développement touristique durable et responsable.

De ces quatre orientations découlent une série d'axes d'intervention et de mesures afin de mieux coordonner les efforts de l'industrie touristique et de consolider les interventions entre les différents partenaires.

Certaines mesures poursuivies par la Politique méritent d'être mentionnées dans le cadre du schéma car ils peuvent, éventuellement, interpellier la MRC comme partenaire à leur mise en œuvre. Signalons, entre autres :

- Amélioration de la signalisation touristique et les haltes routières ;
- Consolidation du tourisme culturel ;
- Développement de l'écotourisme ;
- Développement du tourisme hivernal ;
- Développement et promotion du tourisme autochtone ;
- Mise en valeur du tourisme nautisme ;
- Mise en marché du cyclotourisme ;
- Allègement de l'environnement réglementaire ;
- Développement d'une économie touristique locale ;
- Sensibilisation du patrimoine touristique.

### **8.2.2 Le Plan de développement touristique de la Côte-Nord**

L'activité touristique sur la Côte-Nord a connu une hausse remarquable depuis dix ans. De 275 000 visiteurs en 1988, ce chiffre monte à 346 000 en 1998. Cependant, les effets de cet essor se font toujours attendre dans la MRC car l'activité touristique de masse se concentre plus à l'ouest, à Tadoussac. La preuve, c'est qu'on enregistrait à peine 35 000 touristes à Sept-Îles en 1997, soit seulement 10 % de l'affluence touristique sur la Côte-Nord.

Le Plan de développement touristique de la Côte-Nord présenté aux deux ATR de Duplessis et de Manicouagan en 1999 positionne la région par rapport aux tendances de l'industrie touristique nord-américaine. Le Plan fait ressortir que l'industrie touristique nord-côtière demeure relativement jeune et peu structurée, mais qu'elle peut devenir un des moteurs de la diversification de l'économie régionale. Son développement devra créer une offre touristique unique au Québec et différente des autres régions ayant des similitudes avec la Côte-Nord en terme de potentiels et d'attraits, comme la Gaspésie ou le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Le Plan propose également certaines pistes de solutions et de développement pour la région par la caractérisation des cinq produits d'appel de la Côte-Nord, soit 1- La chasse et la pêche, 2- l'observation du milieu marin, 3- l'aventure et l'écotourisme, 4- Le produit hivernal et 5- Le produit autochtone. Il analyse également l'offre touristique par territoire de MRC. En ce qui concerne la MRC de Sept-Rivières, le Plan indique qu'«à l'instar de la MRC de Manicouagan, Sept-Rivières se caractérise par la présence d'un centre urbain important, Sept-Îles, abritant de grandes entreprises et donc le lieu d'un tourisme d'affaires important». De plus, on remarque que «le développement de

*l'archipel des Sept Îles constitue un potentiel d'enrichissement important de l'offre locale».*

Enfin, lors du colloque 2000 sur le développement et la mise en marché de l'industrie touristique de la Côte-Nord, il a été résolu de mettre de l'avant un nouveau concept, soit «La Route des baleines». Ce nouveau concept sera à la base de la stratégie marketing des ATR au cours des prochaines années. Autour de cette thématique, la stratégie présentera tout l'éventail des produits touristiques existants, en occurrence l'observation des baleines ainsi que la découverte du patrimoine maritime et culturel de la Côte-Nord. Afin d'identifier formellement «La Route des baleines», une signalisation touristique conforme a été mise en place tout au long de la route 138.

Le tableau suivant dresse, pour la MRC de Sept-Rivières, les forces et faiblesses identifiées dans le Plan ainsi que les pistes d'action proposées :

**Tableau 8.1 : Forces, faiblesses et pistes d'actions touristiques pour la MRC de Sept-Rivières identifiées au Plan de développement touristique de la Côte-Nord**

<b>Forces</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- La présence de l'Archipel des Sept Îles qui est le lieu de nombreux développements à caractère récréotouristique.</li><li>- Un produit chasse et pêche bien structuré avec un caractère authentique, notamment sur les rivières Moisie, aux Rochers et Pentecôte.</li><li>- La présence de la Réserve faunique de Port-Cartier / Sept-Îles.</li><li>- La présence de grandes entreprises et de centres de services gouvernementaux génère une activité touristique d'affaires importante et permet la stabilisation de l'hébergement commercial.</li><li>- La présence des musées de la Côte-Nord et Shaputuan au centre-ville de Sept-Îles.</li><li>- La présence du barrage de SM-3 offre un potentiel de visites industrielles.</li><li>- Des infrastructures d'hébergement et de services aptes à accueillir des congrès de moyenne envergure.</li><li>- Une corporation touristique active dans le milieu et qui initie des projets de développement.</li><li>- De nombreuses dessertes aériennes à l'aéroport de Sept-Îles.</li></ul>
<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- La mise en commun dans la promotion n'est pas pratiquée par les intervenants touristiques.</li><li>- Il existe une méconnaissance des intervenants entre eux. Ces derniers ne sont pas en mesure d'informer les touristes des sites et attraits d'intérêt dans la région.</li><li>- La population locale ainsi que les partenaires socio-économiques semblent très peu sensibilisés à l'importance de l'accueil.</li></ul>
<b>Pistes d'action</b>
<p>Il faut avant tout dans la MRC consolider les produits touristiques actuels puisque l'offre est relativement variée. La mise en marché par le maillage des intervenants – forfaitisation – devrait être soutenue bien avant la création de nouveaux produits touristiques.</p> <p>Il faut également favoriser les occasions de sensibilisation, d'échange et de partenariat entre les intervenants touristiques et avec les partenaires socio-économiques. La création d'une brochure d'information ainsi que l'organisation de tournées de familiarisation serait une avenue à privilégier. Il faut faire en sorte que les intervenants touristiques ainsi que la population en général connaissent et fassent la promotion de la région, soutenus à la fois par l'ATR et par la Corporation touristique de Sept-Îles.</p> <p>Enfin, il faudra prioriser le développement de produits complémentaires pouvant bonifier l'offre actuelle en les axant prioritairement sur la culture et sur la mise en valeur du patrimoine, qui constituent les avantages distinctifs de Sept-Îles sur le territoire nord-côtier.</p>

D'après le Plan, les forces de la MRC au niveau touristique résident notamment en ses attraits naturels (archipel, rivières, présence de la Réserve faunique), son caractère industriel (barrages, visites industrielles) et la présence d'une ville importante comme Sept-Îles, avec ses équipements, infrastructures et ses services, notamment pour le tourisme d'affaires.

Les faiblesses semblent surtout être de nature organisationnelle : manque de mise en commun dans la promotion, méconnaissance des intervenants entre eux, population locale peu sensible à l'importance de l'industrie touristique.

Comme pistes d'actions, on indique que l'offre touristique est suffisante, mais qu'il faudrait davantage en améliorer la mise en marché et le développement de produits complémentaires. Également, il faudrait inciter ou du moins favoriser les partenariats, échanges et sensibilisations entre les intervenants touristiques et socio-économiques.

### **8.3 Le rôle de la MRC dans le développement récréo-touristique**

En 1996, dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec du projet d'aménagement hydroélectrique SM-3, la MRC de Sept-Rivières donnait la priorité aux projets à caractère récréo-touristique dans la distribution des crédits. En 1998, l'intervention concertée de la MRC et d'Hydro-Québec, par l'intermédiaire du PMVI, a fait en sorte que le Centre de ski Gallix, seule station de ski alpin sur la Côte-Nord à l'est de Baie-Comeau, puisse rouvrir ses portes pour de bon ; les Villes de Sept-Îles et Port Cartier s'engageant à en assurer sa pérennité. D'autres projets à caractère touristique ont également bénéficié de l'aide du PMVI : notons, entre autres, la mise en valeur des lieux historiques de Rivière-Pentecôte, la mise en place du Centre d'interprétation du saumon atlantique à Port-Cartier et l'aménagement de l'île Grande Basque, dans le parc de l'archipel de Sept-Îles.

Par l'entremise du schéma d'aménagement, la MRC peut orienter et adapter à son territoire certaines interventions et mesures pouvant être mises de l'avant par le Gouvernement ou les organismes de développement touristiques régionaux. Le schéma peut faire en sorte que l'industrie touristique puisse se développer de façon harmonieuse et durable dans un environnement naturel de qualité.

Pour ce faire, la MRC identifie les principaux attraits et équipements récréo-touristiques dont certains peuvent être considérés comme territoires d'intérêt historique et/ou esthétique. Une description en est faite dans la section suivante.

## 8.4 Les attraits et équipements récréo-touristiques

La présente section décrit, pour chaque municipalité, les principaux attraits et équipements récréo-touristiques que l'on retrouve sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières.

### Rivière-Pentecôte

#### *L'Île-aux-Œufs*

En 1711, une flotte de guerre anglo-américaine, sous le commandement de l'amiral Walker, en route pour attaquer Québec, se brisa sur les récifs de l'Île-aux-Œufs, à quelques encablures du rivage. Certains de ces vestiges peuvent toujours être observés aujourd'hui en plongée sous-marine, malgré que la plupart de ceux-ci aient déjà été recueillis et qu'une partie soit exposée au Musée Louis Langlois de Pointe-aux-Anglais. L'Île-aux-Œufs abrite également des colonies d'oiseaux et est désignée à ce titre comme habitat faunique par le ministère de l'Environnement. Ses caractéristiques lui valent d'être reconnue par la MRC comme **territoire d'intérêt historique et écologique**.

#### *Le Musée Louis Langlois*

Une ancienne résidence datant de 1873, a été transformée en 1994 pour abriter le Musée Louis Langlois. Y sont à l'affiche les deux expositions "Sur les traces de Walker" qui rappelle le naufrage de la flotte anglaise de l'amiral Walker et "Rivière-Pentecôte d'hier à aujourd'hui" qui présente une série de photographies historiques de la région.

Le Musée Louis Langlois est un **équipement culturel et patrimonial** important pour le village de Pointe-aux-Anglais et la MRC de Sept-Rivières. La municipalité de Rivière-Pentecôte y tient également, pendant la saison estivale, un kiosque touristique.

#### *Le Site historique de Rivière-Pentecôte*

Le site historique de Rivière-Pentecôte a été aménagé récemment afin de mettre en valeur l'important centre industriel que fut le village, construit autour des installations de la scierie, à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. La municipalité a également aménagé un camping et réaménagé l'ancien quai sur ce site. On peut, à partir d'un belvédère situé près du bureau municipal, admirer le panorama de ce site à l'embouchure de la rivière Pentecôte, où l'on retrouve également une vue exceptionnelle sur le cap où sont juchés l'église et une chapelle dédiée à Sainte-Anne. La MRC reconnaît ce site comme **territoire d'intérêt historique et esthétique**.

## Port-Cartier

### *La base de plein air Les Goélands*

La base de plein air est un **équipement récréatif** important pour Port-Cartier. Ouverte à l'année, la base de plein air les Goélands est située en bordure du littoral à 12 kilomètres à l'ouest de la partie urbaine de Port-Cartier. Elle offre diverses activités et services « quatre saisons ». Des sentiers ont été aménagés pour la randonnée pédestre et le vélo. Des accès à la mer permettent la baignade et le kayak de mer. En hiver, la base de plein air devient un centre de ski de fond et un refuge pour les motoneigistes. Le territoire de la base de plein air est affecté récréatif.

### *Le Parc de la rivière aux Rochers et le Centre d'interprétation du saumon*

Une rivière à saumon en plein cœur de la ville de Port-Cartier, voilà un des attraits exceptionnels de la municipalité. Le Centre d'interprétation montre entre autres, les interventions humaines qui ont contribué à multiplier les montaisons de saumons : elles sont passées d'une centaine au début des années 70 à près de 1200 en 1999. Le Parc et le Centre sont situés près de la route 138, à l'est du pont de la rivière aux Rochers. Une aire de pique-nique et de repos permet de contempler la chute, la rivière et les îles dans un décor naturel remarquable.

Situé du côté est de la rivière Dominique, le camping municipal «Le Paradis» offre près de 38 emplacements et de nombreux services. Le camping est relié au Parc de la rivière aux Rochers et au Centre d'interprétation du saumon par un sentier et une petite passerelle surplombant la rivière Dominique.

Le parc de la rivière aux Rochers, le centre d'interprétation du saumon et le camping municipal «Le Paradis» sont des **équipements touristiques** importants pour Port-Cartier.

### *Les îles Patterson et McCormick*

Sises au cœur de la ville, à l'embouchure des rivières aux Rochers et Dominique, les Îles Patterson et McCormick regroupent plusieurs aménagements récréo-touristiques.

Sur l'île Patterson, on retrouve des sentiers pédestres, un centre d'interprétation de la nature, un point de vue sur la chute du barrage de la rivière aux Rochers ainsi que les vestiges de l'ancien moulin à papier de la *Quebec North Shore & Paper* symbolisant les débuts de l'industrialisation de Port-Cartier. D'ailleurs, l'île est reconnue à ce titre comme **territoire d'intérêt historique**.

L'île McCormick est surtout renommée par la présence du *Café-théâtre Le Graffiti*. Ce café-théâtre est un **équipement culturel** important pour Port-Cartier. Il permet aux artistes de la scène d'y jouer à ceux des arts visuels d'y exposer grâce à une salle d'exposition d'art et d'artisanat.

On considère également les îles Patterson et McCormick comme **territoires d'intérêt esthétique**.

### Gallix

#### *La station de ski Gallix*

Cette station est la seule station de ski alpin de la MRC de Sept-Rivières. Elle est un important **équipement récréatif régional**. La MRC de Sept-Rivières, via le Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec sur les retombées de la construction de SM-3, a grandement contribué à la relance de ce centre de ski à la suite de sa fermeture en 1997. Il est maintenant géré par un organisme sans but lucratif et sa pérennité est assurée par les Villes de Sept-Îles et Port-Cartier.

#### *Le Parc du souvenir*

Ce parc est situé au cœur du village de Gallix. Il a été aménagé à l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite. Il évoque l'histoire du village, autrefois nommé Sainte-Marguerite. Le Parc du souvenir et sa promenade le long du fleuve sont reconnus comme **territoire d'intérêt esthétique**.

### Sept-Îles

#### *Le village de Clarke City*

Les frères Clarke qui, au début du XX<sup>e</sup> siècle dernier, ont érigé un moulin à papier et une centrale hydroélectrique sur la rivière Sainte-Marguerite. Ils ont également construit le premier chemin de fer de la Côte-Nord. Le village de Clarke City, jadis propriété de compagnie *Gulf Pulp & Paper*, témoigne encore aujourd'hui de l'histoire de la première métropole de la Côte-Nord, avec son ensemble de maisons de la rue Madeleine construites par la compagnie pour loger ses ouvriers ainsi que le château Clarke, construit par les fondateurs du village. Un centre d'interprétation, qui incorpore un parc historique aménagé avec panneaux d'interprétation et locomotive d'époque, relate l'histoire du village. On considère l'ensemble des sites patrimoniaux du village comme **territoire d'intérêt historique**.

#### *Le «Vieux Poste»*

Le Vieux Poste se situe sur le territoire de la communauté innu de Uashat et est géré par le Musée régional de la Côte-Nord. Dans les années soixante, on a découvert par hasard des ossements humains, des fragments de poteries, et autres vestiges indiquant une présence ancestrale. Des fouilles archéologiques plus approfondies ont révélé la présence d'un ancien poste de traite. Reconstitué en 1967, le Vieux Poste occupe le site même où il avait été érigé, il y a trois siècles. Il s'agit en fait d'un poste de

traite construit par les Français en 1661, où les Innus se rendaient l'été pour vendre leurs fourrures. On considère ce site comme **territoire d'intérêt historique**.

*Les parcs de la rivière des Rapides, des Jardins de l'Anse, de la Promenade du Vieux Quai et de l'archipel des Sept-Îles*

Ces parcs municipaux font partis du réseau des parcs de la Ville de Sept-Îles et d'importants **équipements récréo-touristiques**. Ils sont tous situés en bordure de la mer, ce qui en font des **territoires d'intérêt esthétique** remarquables.

Le parc de la rivière des Rapides est situé à l'embouchure de cette rivière, tout au fond de la baie de Sept-Îles. Des sentiers ont été aménagés pour la randonnée pédestre, le vélo, le ski de fond et la raquette.

Le parc des Jardins de l'Anse est également situé en bordure de la baie de Sept-Îles. Des sentiers pour la marche et le vélo y ont été aménagés. La Maison du tourisme de Sept-Îles est également située dans le parc ainsi qu'un camping pour les véhicules motorisés.

Le parc de la Promenade du Vieux Quai est situé au cœur du secteur ancien de Sept-Îles. C'est un lieu très apprécié par les visiteurs et les gens de la ville. La promenade en trottoir de bois longe le littoral et offre une belle vue sur la baie et l'archipel. Des équipements récréatifs ont également été aménagés tels une agora et un parc pour enfants.

Le parc de l'archipel des Sept-Îles comprennent, comme l'indique son nom, les sept îles à l'entrée de la baie. Seule l'île Grande Basque incorpore des sentiers pédestres aménagés et des sites de campings rustiques. De part sa vocation, le territoire de cette île est **affecté récréatif**. Pour sa part, on retrouve sur l'île Corossol un phare qui fût automatisé en 1988. Elle a aussi été le site du naufrage du navire français «Le Corossol» en 1693, d'où son nom. Elle est également un important sanctuaire d'oiseaux. On considère cette île comme **territoire d'intérêt historique**.

*Le camp des Jeunes et le centre de ski de fond Rapido*

Situé près du lac Rapide, ce site récréatif offre un accès au lac pour la baignade en période estivale. Le site du camp des Jeunes et le territoire aménagé en pistes de ski de fond du club *Rapido* sont considérés comme une **affectation récréative**.

*Les terrains de golf*

On retrouve deux terrains de golf sur le territoire de la Ville de Sept-Îles. Le terrain de golf Ste-Marguerite est situé dans le secteur Clarke, à proximité de la rivière du même nom. Ce terrain a été aménagé en 1955 (premier neuf) par la *Gulf Pulp & Paper* de Clarke City et les minières *I.O.C.* de Sept-Îles et *Québec Cartier* de Port-Cartier. Le Club de golf de Sept-Îles est situé près du secteur urbain principal de la Ville. Il a été

aménagé sur l'ancien site d'enfouissement de la ville. Ces terrains sont bien fréquentés par les résidents et les touristes. Ils représentent d'importants **équipements récréatifs** pour la MRC.

#### *Les équipements et services culturels régionaux*

La salle de spectacle de Sept-Îles et le musée régional de la Côte-Nord sont les deux principaux **équipements culturels** ayant un caractère régional à Sept-Îles. Le Service des archives de la MRC de Sept-Rivières est considéré comme un **service culturel régional**. Ce service, une première au Québec et en place depuis 2000, met à la disposition des partenaires des espaces de rangements et un système d'archivage conforme aux normes.

#### Moisie

##### *La rivière Moisie*

Cette rivière est sans aucun doute un des **attraits récréo-touristiques** les plus reconnus de la MRC de Sept-Rivières. La Moisie est une rivière à saumon de renommée mondiale. Son caractère naturel et non perturbé est aussi un élément unique. L'Association de protection de la rivière Moisie (APRM) gère la ZEC saumon sur une quinzaine de kilomètres à partir de l'embouchure de la rivière. Pas moins de cinq pourvoies à droits exclusifs se partagent par la suite la rivière et ses affluents sur près de 200 km. L'APRM, entre autres, et d'autres mouvements écologiques revendiquent que la rivière Moisie soit reconnue comme ayant le statut de rivière du patrimoine mondial. La Moisie ainsi que toutes les autres rivières à saumon de la MRC de Sept-Rivières sont reconnues comme **territoires d'intérêt écologique**.

##### *Le site des forges de Moisie*

Situé sur la rive est de la rivière Moisie, à son embouchure, cet endroit est le site du premier village de Moisie aménagé au siècle dernier afin d'y exploiter les sables ferrugineux des berges de la rivière et du fleuve St-Laurent. Ce site et les vestiges qui s'y trouvent sont reconnus comme **territoire d'intérêt historique**.

#### Les corridors routiers et ferroviaires

La MRC reconnaît l'importance de la qualité des paysages que l'on retrouve tout au long des corridors routiers de la route nationale 138, de la route de SM-3 et de son éventuel prolongement jusqu'à la route nationale 389 ainsi que des corridors ferroviaires des chemins de fer QNS&L et de Québec Cartier. C'est pour cela qu'on identifie ces corridors comme «panoramique» et de **territoires d'intérêt esthétique**.

C'est dans un souci de préservation et de mise en valeur que les MRC de la Côte-Nord ont collaboré avec la Direction de l'aménagement et du développement local du ministère des Affaires municipales et de la Métropole à la caractérisation des paysages

le long de la route 138. Nous espérons que ce travail mènera éventuellement à développer des outils de gestion des paysages lors de futures interventions le long des corridors de transport par la mise en place des mesures de protection et de mise en valeur des paysages.

Le tableau 8.2 résume les attraits et équipements récréo-touristiques qui sont décrits dans la présente section. Il n'est pas de l'intention de la MRC de faire ici la liste exhaustive de tous les attraits et équipements récréo-touristiques qui se retrouvent sur le territoire de la MRC, mais d'identifier les principaux.

**Tableau 8.2 : Résumé des principaux attraits et équipements récréo-touristiques**

Municipalité	Attrait ou équipement identifié	Territoire d'intérêt			Équipement		Affectation
		Historique	Esthétique	Écologique	Culturel	Récréo-touristique	
Rivière-Pentecôte	L'île aux Œufs	4		4			Conservation
	Musée Louis-Langlois				4		Urbaine secondaire
	Site historique de Rivière-Pentecôte	4	4		4	4	Urbaine principale
Port-Cartier	Base de plein air Les Goélands					4	Récréative
	Parc de la rivière aux Rochers et Centre d'interprétation du saumon			4	4	4	Récréative
	Les îles Patterson et McCormick	4	4		4		Récréative
Gallix	Station de ski Gallix					4	Récréative
	Parc du souvenir		4			4	Urbaine principale
Sept-Îles	Village de Clarke City	4			4	4	Urbaine secondaire
	Le Vieux Poste	4			4	4	Urbaine principale
	Parc de la rivière des Rapides		4			4	Agro-forestière
	Parc Les jardins de l'Anse		4			4	Urbaine principale
	Parc de la Promenade du Vieux Quai		4		4	4	Urbaine principale
	Parc de l'archipel des Sept-Îles	4	4	4		4	Récréative et Conservation
	Camp des Jeunes et le Centre de ski de fond Rapido					4	Récréative
	Terrains de golf					4	Agro-forestière et Urbaine principale
	Salle de spectacle				4		Urbaine principale
	Musée régional de la Côte-Nord				4		Urbaine principale
	Service des archives de la MRC				4		Urbaine principale
Moisie	Rivière Moisie		4	4			Agro-forestière et Récréo-forestière
	Site des forges de Moisie	4					Agro-forestière
MRC	Corridors routiers et ferroviaires		4				

## 8.5 La création d'une «boucle touristique» entre la MRC de Sept-Rivières et la MRC de Caniapiscau et le Labrador

Avec la construction de la centrale SM-3, Hydro-Québec laisse en héritage à la MRC de Sept-Rivières une route de pénétration de qualité nationale et des infrastructures hydroélectriques dont le potentiel touristique est déjà prouvé. En effet, tout au long de

la construction du barrage Denis-Perron et de la centrale SM-3, de nombreux résidents et touristes ont profités des visites guidées offertes gratuitement par Hydro-Québec.

Il est de l'intérêt des intervenants touristiques locaux et régionaux de maintenir ces visites dans l'avenir malgré le désengagement d'Hydro-Québec.

De même, le devenir de la route de SM-3 est toujours incertain, puisqu'elle finit ni plus ni moins en cul-de-sac. L'intérêt de faire déboucher cette route à la route 389 via les chemins forestiers principaux est primordial pour les intervenants économiques et touristiques de la MRC. La création d'un lien routier direct avec Fermont et le Labrador verrait du même coup la création d'une boucle touristique et l'ouverture d'un nouveau territoire pour la chasse et la pêche.

## **8.6 Le développement d'un corridor récréo-touristique Côte-Nord**

### *Pour les cyclistes*

Au cours des dernières années, la plupart des régions du Québec se sont dotées de pistes cyclables surtout grâce au programme de la *Route Verte* de Vélo-Québec. Par contre, malgré de nombreux efforts d'intervenants régionaux tel l'ancien Conseil régional de loisirs de la Côte-Nord et par la suite l'Unité régionale loisirs et sports et la Société de développement et d'aménagement du corridor récréo-touristique de la Côte-Nord, les MRC de la Côte-Nord ne sont pas inscrites au programme et ne peuvent donc pas bénéficier des ressources de la *Route Verte* pour le développement d'un réseau cyclable régional.

Malgré tout, une planification d'un réseau cyclable régional a été faite en 1997. Cette planification, par territoire de MRC, identifie les portions du réseau déjà faites et celles à faire. Sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières, certaines portions ont été faites surtout grâce à des efforts municipaux et à des reprises d'anciens tracés de route 138 (à Sept-Îles).

Un réseau cyclable en emprise propre est plus intéressant qu'en chaussée partagée. Par contre, avec les distances existantes entre les villes et villages de la MRC, l'aménagement d'accotements pavés par le ministère des Transports reste une alternative intéressante, surtout en ce qui a trait à la sécurité des cyclistes.

### *Pour les motoneigistes*

Au cours des dernières années, les clubs de motoneigistes de la Côte-Nord ont pu bénéficier du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier du ministère des Ressources naturelles pour aménager un réseau de pistes de motoneiges, notamment sur la Trans-Québec-3 qui traverse d'ouest en est le territoire de la MRC de Sept-Rivières, correspondant pour la plupart aux normes de sécurité du ministère des Transports du Québec.

Avec l'abondance de neige et la longueur des hivers nord-côtiers que nous connaissons, la présence de ce réseau est primordiale pour permettre le développement du tourisme d'hiver dans la MRC.

Par contre, il ressort que l'accès pour les motoneigistes aux villes et villages s'avère encore problématique. De même, la traversé de certaines rivières posent également des problèmes, surtout en début et fin de saison. Enfin, la portion du réseau entre la rivière Moisie et Shel Drake est encore à améliorer pour l'accès à la Minganie.

### **8.7 Vers un concept récréo-touristique Côte-Nord**

L'établissement d'un concept récréo-touristique Côte-Nord devrait permettre à la région de se démarquer touristiquement des autres régions similaires en terme de caractéristiques et d'attraits touristiques, telles que le Saguenay – Lac-Saint-Jean et la Gaspésie. Déjà, la région de Tadoussac offre un produit distinct en l'occurrence l'observation du milieu marin. D'ailleurs, le concept de la «Route des Baleines» présenté par les deux ATR de la Côte-Nord s'inspire de ce succès auprès des clientèles touristiques. Également, la Côte-Nord offre d'autres attraits touristiques remarquables, mais qui sont similaires à d'autres régions touristiques, tels la chasse et la pêche, l'observation de la nature et les activités nautiques.

Un concept récréo-touristique Côte-Nord devrait par ailleurs intégrer plusieurs aspects touristiques reflétant les différences entre chacune des MRC. Un tel concept devrait tenir compte de la préservation et de la mise en valeur des paysages nord-côtiers. La présence de la route nationale 138 longeant le littoral du fleuve Saint-Laurent donne l'opportunité aux visiteurs d'apprécier des paysages côtiers, forestiers et montagneux de grande valeur, avec un minimum d'interventions humaines. De même, la Côte-Nord est aussi caractérisée par la présence du développement industriel et hydroélectrique de grande envergure, qui fait également parti de son paysage «naturel».

### **8.8 Quelques éléments de problématique**

- L'éloignement des grands centres urbains, l'accès limité au territoire, son isolement et une industrie touristique régionale jeune pourraient expliquer le faible achalandage touristique de la MRC. Certains de ces facteurs ne peuvent être changés, tel l'éloignement de la région, tandis que d'autres peuvent être améliorés.
- L'industrie touristique souffre donc de sa jeunesse : il n'y a pas de «tradition touristique» dans la MRC. La population et les intervenants socio-économiques ne font que commencer à être sensibiliser à l'importance de développer cette industrie.

- L'aspect «linéaire» de la route 138 et l'absence de «boucle touristique» dans la MRC et dans la région n'aide pas à la réalisation de circuit où le touriste n'ait pas à revenir sur ses pas lorsqu'il parcourt la région.
- Pour ce qui est de la motoneige, la traversée sécuritaire des rivières, l'entretien des pistes et compléter de façon adéquate le sentier à l'est de la rivière Moisie sont les principales problématiques.
- La problématique majeure quant au développement de pistes cyclables reste le financement. Les municipalités n'ont pas les moyens, à elles seules, de financer un réseau cyclable régional. Il est donc primordial, afin de rencontrer les objectifs de développement d'un réseau cyclable régional, que la Côte-Nord puisse bénéficier du financement provenant du programme de la *Route Verte*.
- Le concept récréo-touristique Côte-Nord et le concept de la «Route des baleines» devraient être développés en complémentarité et de façon à considérer et y intégrer les territoires d'intérêt identifiés au schéma.

## 8.9 L'orientation générale, les objectifs spécifiques et les moyens de mise en œuvre

### L'orientation générale :

***Favoriser le développement récréo-touristique par la consolidation des acquis en terme d'équipements et d'infrastructures et par la mise en valeur des potentiels naturels et culturels du territoire.***

Les éléments de problématique	Les objectifs spécifiques	Les moyens de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'éloignement des grands centres urbains, l'accès limité au territoire, son isolement et une industrie touristique régionale jeune pourraient expliquer le faible achalandage touristique de la MRC. Certains de ces facteurs ne peuvent être changés, tel l'éloignement de la région, tandis que d'autres peuvent être améliorés.</li> <li>- L'industrie touristique souffre donc de sa jeunesse : il n'y a pas de «tradition touristique» dans la MRC. La population et les intervenants socio-économiques ne font que commencer à être sensibiliser à l'importance de développer cette industrie.</li> <li>- L'aspect «linéaire» de la route 138 et l'absence de «boucle touristique» dans la MRC et dans la région n'aide pas à la réalisation de circuit où le touriste n'ait pas à revenir sur ses pas lorsqu'il parcourt la région.</li> <li>- Pour ce qui est de la motoneige, la traversée sécuritaire des rivières, l'entretien des pistes et compléter de façon adéquate le sentier à l'est de la rivière Moisie sont les principales problématiques.</li> <li>- La problématique majeure quant au développement de pistes cyclables reste le financement. Les municipalités n'ont pas les</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'assurer que les planifications régionales et locales en matière de récréo-tourisme se fassent de façon coordonnée et concertée.</li> <li>- Sensibiliser la population et les intervenants socio-économique de l'importance de développer l'industrie touristique.</li> <li>- Améliorer et développer les liens avec les autres MRC de la région de même qu'entre la Côte-Nord et les régions contiguës.</li> <li>- Élaborer un concept récréo-touristique Côte-Nord en misant sur les spécificités et attraits touristiques de chacune des MRC tout en y intégrant les territoires d'intérêt.</li> <li>- Développer le corridor récréo-touristique en tenant compte de l'importance de protéger et de mettre en valeur les paysages littoraux, forestiers et montagneux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un mécanisme de concertation et d'échange entre les divers intervenants et organismes œuvrant de près ou de loin dans l'industrie du tourisme de façon à coordonner les planifications et les interventions et à sensibiliser la population en générale de l'importance du tourisme dans l'économie régionale.</li> <li>- Compléter le lien routier avec la MRC de Caniapiscau via la route de SM-3 et prolonger la route 138 vers la Basse-Côte-Nord afin de créer éventuellement une boucle touristique avec Terre-Neuve et le Labrador.</li> <li>- Aller de l'avant avec le projet de lien inter-rives entre la MRC de Minganie et la Gaspésie afin de créer une boucle touristique avec la rive-sud du fleuve.</li> <li>- Poursuivre la réflexion sur la possibilité de doter la région d'un concept récréo-touristique qui tiendrait compte du concept de la «Route des baleines» et qui intégrerait entre autres, la planification d'un corridor récréo-touristique, la protection des paysages le long des corridors panoramiques et la mise en valeur des attraits et des territoires d'intérêt.</li> </ul>

Les éléments de problématique	Les objectifs spécifiques	Les moyens de mise en œuvre
<p>moyens, à elles seules, de financer un réseau cyclable régional. Il est donc primordial, afin de rencontrer les objectifs de développement d'un réseau cyclable régional, que la Côte-Nord puisse bénéficier du financement provenant du programme de la <i>Route Verte</i>.</p> <p>- Le concept récréo-touristique Côte-Nord et le concept de la «Route des baleines» devraient être développés en complémentarité et de façon à considérer et y intégrer les territoires d'intérêt identifiés au schéma.</p>		

### **8.10 L'affectation récréative**

L'affectation du territoire correspond à des territoires dont la vocation récréative et touristique est déjà reconnue. Cette affectation récréative comprend les territoires suivants :

- Le site de la base de plein air «Les Goélands» de Port-Cartier ;
- Le site des îles Patterson et McCormick à Port-Cartier ;
- Le site du centre de ski Gallix ;
- Le site de la base de plein air du lac des Rapides et le club de ski de fond «Rapido» à Sept-Îles ;
- L'île Grande Basque à Sept-Îles.

On retrouve au chapitre 9 une grille de compatibilité des usages, activités, équipements et infrastructures compatibles avec cette affectation. Ceux-ci doivent être reliés à la vocation récréative de ces territoires tels les relais touristiques, les sentiers de randonnée, les aires de camping aménagé et semi-aménagé ou rustique, les pistes de ski de fond ou de ski alpin, le canot, les aires de services, etc.

## 9.0 LES AFFECTATIONS

### 9.1 Introduction

Le présent chapitre résume les affectations décrites aux chapitres précédents. On y détermine également quels usages, activités, équipements ou infrastructures sont compatibles ou non avec les différentes affectations par l'élaboration d'une grille de compatibilité.

### 9.2 La détermination des affectations

Les affectations décrites aux chapitres précédents viennent préciser la vocation qu'entend privilégier la MRC sur son territoire afin d'optimiser l'organisation spatiale des différents types d'occupation. Le territoire que recouvrent les différentes affectations peut recouper ou inclure celui de plusieurs municipalités.

Les affectations retenues sont les suivantes :

- **Urbaine principale** (voir le chapitre 6 sur l'urbanisation) ;
- **Urbaine secondaire** (voir le chapitre 6 sur l'urbanisation) ;
- **Industrielle** (voir le chapitre 7 sur les industries) ;
- **Agricole** (voir le chapitre 4 sur l'agriculture) ;
- **De conservation** (voir le chapitre 3 sur les forêts et le chapitre 5 sur l'environnement) ;
- **Agro-forestier** (voir le chapitre 3 sur les forêts et le chapitre 4 sur l'agriculture) ;
- **Récréo-forestier** (voir le chapitre 3 sur les forêts) ;
- **Récréative** (voir le chapitre 8 sur le récréo-tourisme) ;
- **Enfouissement sanitaire** (voir le chapitre 5 sur l'environnement).

Les affectations du territoire traduisent en terme spatial certaines intentions d'aménagement de la MRC. Elles sont un des moyens de mise en œuvre des orientations et objectifs déterminés dans les chapitres 2 à 8 du schéma.

Au terme du processus de révision du schéma d'aménagement, ces affectations devront être traduites et précisées dans la réglementation d'urbanisme des municipalités locales. À cet effet, la grille de compatibilité des usages, que l'on retrouve à la fin du présent chapitre, servira entre autres, à l'étude de la conformité des plans d'urbanisme et des règlements de zonage qui seront révisés à la suite de l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé. Les municipalités locales pourront donc s'y référer pour la détermination des usages et constructions compatibles aux affectations du sol des plans d'urbanisme et qui seront autorisés ou prohibés dans les différentes zones délimitées aux règlements de zonage.

### 9.3 La compatibilité des usages, des activités, des équipements et des infrastructures

L'élaboration d'une grille de compatibilité est un des outils qui servira à établir la conformité entre les affectations du schéma d'aménagement et la réglementation d'urbanisme des municipalités locales. La compatibilité représente la possibilité d'exercer un usage ou une activité, ou d'implanter un équipement ou une infrastructure, dans une affectation donnée, tout en respectant les objectifs du schéma d'aménagement et les dispositions du document complémentaire. Ainsi, dans une perspective d'harmonisation de son développement, la MRC considère que l'on doit tendre à minimiser les désagréments dus à la juxtaposition d'activités potentiellement conflictuelles.

La grille identifie trois possibilités, soit : la compatibilité sans condition, la compatibilité selon certaines conditions ou l'incompatibilité. Il y a compatibilité lorsque l'usage, l'activité, l'équipement ou l'infrastructure est permis sur l'affectation, et ce, sans condition. Il y a compatibilité sous conditions lorsque l'usage, l'activité, l'équipement ou l'infrastructure respecte la ou les conditions énoncées pour cette affectation. Enfin, l'usage, l'activité, l'équipement ou l'infrastructure est incompatible lorsque spécifiquement interdit dans l'affectation concernée.

Les présentes conditions énumérées font référence au **numéro de la condition** spécifiquement inscrit dans la grille de compatibilité.

### 9.4 Les cartes des aires d'affectation du territoire

On retrouve à la fin de ce chapitre les cartes des aires d'affectation du territoire.

Ces cartes illustrent les différentes aires d'affectation du territoire, les territoires d'intérêt écologique, les principaux réseaux de transport et les zones de contrainte.

La première carte est la carte générale des aires d'affectation du territoire à l'échelle 1:300 000. Cette carte couvre la totalité du territoire de la MRC de Sept-Rivières. Par contre, l'échelle de cette carte ne rend pas le détail et la précision nécessaire aux limites des aires d'affectation au sud de la MRC.

Ainsi, on retrouve à la suite de la carte au 1:300 000, 12 cartes à l'échelle 1:50 000 sur des feuilles de format 11 pouces x 17 pouces. Le montage cartographique de ces cartes est illustré sur la carte 1:300 000.

#	Conditions de compatibilité
1	Permis si conforme aux dispositions de la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles</i> .
2	Permis s'il n'occupe pas plus que le tiers de la superficie totale du bâtiment principal et qu'il n'emploie pas plus de trois (3) personnes qui ne sont pas résidentes du logement.
3	Permis seulement sur un terrain de camping.
4	Permis uniquement pour l'hébergement à la ferme.
5	À impact réduit seulement, c'est-à-dire : a) N'est pas de façon continue ou intermittente la source de bruit, poussière, odeur, gaz, chaleur, éclat de lumière ou tout autre inconvénient que ce soit pour le voisinage immédiat ; b) Aucun entreposage de matières dangereuses ou explosives.
6	Permis pour la vente de produits de la ferme (kiosque).
7	Remisage annuel permis.
8	Permis pour une table champêtre seulement.
9	Permis uniquement dans les territoires zonés agricoles en vertu de la LPTAAQ.
10	Permis seulement dans une zone industrielle.
11	Permis seulement pour des raisons de santé publique.
12	Coupe d'assainissement seulement.
13	Si le terrain concerné est zoné agricole, l'autorisation sera conditionnelle aux dispositions de la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles</i> .
14	À l'exception des réseaux d'égout et d'aqueduc.
15	À l'exception des usines de pâtes et papier.
16	À l'exception des versants identifiés comme versant à protéger.

### Grille de compatibilité

USAGE, ACTIVITÉ, EQUIPEMENT OU INFRASTRUCTURE	Urbaine principale	Urbaine secondaire	Industrielle	Agricole	De conservation	Agro-forestière	Récréo-forestière	Récréative	Enfouissement sanitaire
<b>RÉSIDENTIEL</b>									
Résidentiel de faible densité	●	●	x	1	x	● ou 13	x	x	x
Résidentiel de moyenne et haute densité	●	x	x	x	x	x	x	x	x
Maison mobile	●	●	x	1	x	● ou 13	x	x	x
Parc de maisons mobiles	●	●	x	x	x	x	x	x	x
Roulotte	3 et 7	3 et 7	x	7	x	3 et 7	3 et 7	x	x
Chalet ou maison de villégiature (secondaire)	x	x	x	x	x	● ou 13	●	x	x
Maison d'accueil et de retraite	●	x	x	x	x	x	x	x	x
<b>COMMERCIAL</b>									
Commerce de détail	●	x	x	6	x	●	x	x	x
Commerce de gros	10	x	●	x	x	x	x	x	x
Restauration	●	x	x	8	x	8 et 13	x	x	x
Services hôteliers	●	x	x	x	x	x	x	x	x
Gîtes touristiques ou auberges	●	x	x	4	x	● ou 13	x	x	x
Commerce de consommation primaire	●	●	x	x	x	x	x	x	x
Services personnels et professionnels	●	●	x	x	x	x	x	x	x
Commerce contraignant	x	x	●	x	x	x	x	x	x
Commerce dans une habitation	2	2	x	x	x	x	x	x	x

USAGE, ACTIVITÉ, ÉQUIPEMENT OU INFRASTRUCTURE	Urbaine principale	Urbaine secondaire	Industrielle	Agricole	De conservation	Agro-forestière	Récréo-forestière	Récréative	Enfouissement sanitaire
<b>INDUSTRIEL</b>									
Industrie légère	5 et 10	x	●	x	x	5 et 13	x	x	x
Industrie lourde	x	x	●	x	x	x	x	x	x
Centre de recherche ou laboratoire	●	x	●	x	x	x	x	x	x
Activité para-industrielle	5	x	●	x	x	x	x	x	x
Production artisanale	●	●	x	●	x	●	x	x	x
Abattoir	x	x	●	1	x	x	x	x	x
Première transformation de produits agroalimentaires	x	x	●	1	x	13	x	x	x
Première transformation de produits forestiers	x	x	●	x	x	15	x	x	x
Première transformation de produits miniers	x	x	●	x	x	x	x	x	x
Extraction	x	x	●	1	x	●	●	x	x
Carrière, sablière ou gravière	x	x	●	x	x	●	●	x	x
<b>INSTITUTIONNEL</b>									
Éducatif et culturel	●	●	x	x	x	x	x	x	x
Religieux et communautaire	●	●	x	x	x	x	x	x	x
<b>RÉCRÉATIF</b>									
Récréatif extérieur	●	●	x	x	x	●	●	●	x
Récréatif intérieur	●	x	x	x	x	x	x	x	x
Terrain de camping	●	x	x	x	x	●	●	●	x
Pourvoirie à droits exclusifs	x	x	x	x	x	●	●	x	x

USAGE, ACTIVITÉ, ÉQUIPEMENT OU INFRASTRUCTURE	Urbaine principale	Urbaine secondaire	Industrielle	Agricole	De conservation	Agro-forestière	Récréo-forestière	Récréative	Enfouissement sanitaire
<b>UTILITÉ PUBLIQUE</b>									
Aqueducs et égouts	●	11	●	x	x	x	x	x	x
Lieu d'enfouissement sanitaire	x	x	x	x	x	x	x	x	●
Dépôt de matériaux secs	x	x	●	x	x	x	x	x	●
Site de compostage	x	x	●	x	●	x	x	x	●
Entreposage et traitement de boues stabilisées	x	x	●	●	x	x	x	x	●
Centre de recyclage	10	x	●	x	x	x	x	x	●
Autres	●	11	●	x	x	14	14	x	●
<b>AGRICOLE</b>									
Exploitation agricole	x	x	x	●	x	●	x	x	x
Fermette	x	x	x	1	x	1et 9	x	x	x
Pépinière, serre	●	x	x	●	x	●	x	x	x
<b>FORESTIER</b>									
Exploitation forestière	x	x	x	1	12	16	●	x	x
Camp forestier	x	x	x	x	x	●	●	x	x
Épandages de boues stabilisées	x	x	x	●	x	●	●	x	●

- Légende :**
- (●) Compatible sans conditions
  - (1 à 16) Compatible avec conditions (voir tableau «Conditions de compatibilité» ci haut)
  - (x) Incompatible